

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-DJC-CADA-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

**Dispositions Juridiques Communes – Accès aux documents
administratifs**

Positionnement du document dans le plan :

[DJC - Dispositions juridiques communes](#)

[Accès aux documents administratifs](#)

Tout citoyen peut accéder aux documents administratifs détenus par l'administration fiscale dans les conditions de droit commun fixées par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

La présente division expose :

- les principes généraux du droit d'accès (titre 1, [BOI-DJC-CADA-10](#)) ;
- les règles spécifiques applicables aux documents statistiques (titre 2, [BOI-DJC-CADA-20](#)).